

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 238 ET 239

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 238 décrétant des travaux d'aménagement d'un réseau cyclable et de foresterie urbaine, phase I ainsi qu'un emprunt de 1 950 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 10 juillet 2012
Approbation par les personnes habiles à voter : 25 juillet 2012
Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 16 août 2012

Règlement 239 décrétant divers travaux de rénovation au parc Delpha-Sauvé ainsi qu'un emprunt de 8 215 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 10 juillet 2012
Approbation par les personnes habiles à voter : 25 juillet 2012
Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 16 août 2012

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 août 2012.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier